

LE RÔLE DE CHACUN

LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- ▶ Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

CONTACTEZ VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE:

GENDARMERIE D'ANNOEULLIN

500 chemin desnoullet 59112 ANNOEULLIN

03.20.85.56.76

bta.annoeullin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

www.facebook.com/brigadeannoeullin



Gendarmerie

Conception graphique: 2015-1260 / Sirpa Gendarmerie © MDL P.HARTARD SDG 15-36025-2500



LE DISPOSITIF DE **PARTICIPATION CITOYENNE**

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET **SOLIDAIRE**

Instaurée pour la première fois en 2006, la ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

informer les forces de l'ordre de tout fait

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

d'être conduites au sein de la commune

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER

Recenser les quartiers concernés



SUSCITER L'ADHÉSION



FAIRE SAVOIR



ENTRETENIR LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers



RENFORCER LA VIGILANCE